



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 19 1983

S/16049
18 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/ISA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 14 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'un communiqué du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran concernant la pollution du golfe Persique par les hydrocarbures. Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de ce communiqué comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

Annexe

Communiqué publié par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran à Téhéran, le 17 octobre 1983

Le champ de pétrole de Nowruz, situé au large des côtes dans la région de Bahregan, à l'extrême nord du golfe Persique, a été bombardé par des avions iraqiens le 27 janvier 1983; la plate-forme de forage du puit No 3 a été endommagée et du pétrole brut a commencé de se répandre dans les eaux du golfe. Cet acte d'agression constitue une violation flagrante des règlements de l'organisation régionale pour la protection de l'environnement marin, dont l'Iran et l'Iraq font partie tous les deux. En vertu de ces règlements, les attaques militaires contre des installations pétrolières sont strictement interdites. D'autres puits ont également été endommagés lors d'attaques ultérieures. Ces actions marquent une escalade évidente de la guerre menée par l'Iraq et représentent une destruction délibérée de la vie marine du golfe Persique, qui est le patrimoine commun de tous les peuples de la région.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, gravement préoccupé par la question de l'environnement marin du golfe Persique, s'est efforcé à maintes reprises de trouver des moyens de prévenir une aggravation de la pollution marine; cependant, tous ses efforts et initiatives dans ce domaine se sont heurtés à la politique à courte vue du Gouvernement iraqien. Faute d'un accord qui garantirait leur protection contre d'autres actes d'agression iraqiens, les experts ont refusé de participer à la réparation des dégâts et au colmatage de la fuite. Cette tâche a été alors entreprise par des techniciens iraniens qui, grâce à un effort extraordinaire, ont réussi, sans aide technique étrangère, à fermer le puit No 3, à 80 pieds au-dessous du niveau de la mer. Les travaux sont en cours sur les autres plates-formes endommagées.

L'Iraq ayant récemment menacé d'attaquer les installations pétrolières iraniennes en mer, la question de la sécurité de l'environnement dans le golfe Persique revient une nouvelle fois au premier plan. Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran estime qu'il est de son devoir de mettre en garde les Etats riverains du golfe Persique contre le grave danger que la politique irresponsable de l'Iraq présente pour la sécurité de l'environnement marin dans nos eaux communes, environnement qui est vital au bien-être des peuples de tous ces Etats. Il est nécessaire de faire face à ce problème critique avant qu'il ne tourne au désastre; en effet, l'expérience montre que l'Iraq ne porte aucun intérêt à la préservation de l'environnement marin du golfe Persique et ne s'estime nullement concerné par le bien-être des peuples des Etats riverains. L'Iran décline toute responsabilité d'une détérioration éventuelle de la situation actuelle résultant de l'aventurisme militaire de l'Iraq et ne saurait bien sûr accepter aucun compromis visant à pallier la malveillance délibérée d'autrui.
